



PROTECTION BRIEF
APERÇU PROTECTION
DE L'ENFANT

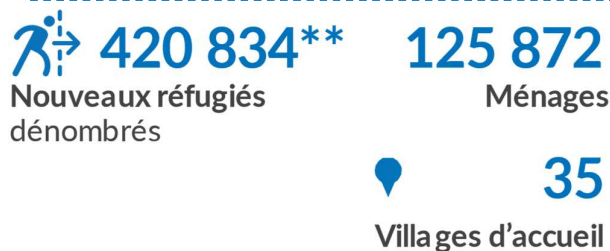
URGENCE SOUDANAISE
CHAD
AVRIL- SEPTEMBRE 2023

Le processus de transition politique au Soudan a connu un changement majeur depuis le 15 avril 2023 avec des violences armées opposant deux Généraux à la tête de l'exécutif. Les affrontements se sont intensifiés à Khartoum, ses environs et au Darfour entraînant un afflux de réfugiés soudanais et de retournés tchadiens, principalement du Darfour. Les équipes du HCR sur le terrain dans les provinces du Ouaddaï, du Sila et du Wadi Fira travaillent avec le Gouvernement Tchadien, la CNARR, les autorités locales, et les partenaires pour la surveillance à la frontière, l'accueil et la réponse aux besoins humanitaires urgents des réfugiés fuyant les violences dont près de 65% sont des enfants. Ainsi, une stratégie de protection développée par le HCR et ses partenaires inclut les aspects de la protection de l'enfant afin :

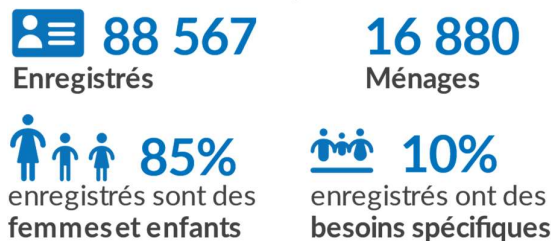
- De fournir un appui psychosocial ;
- D'améliorer les services de protection de l'enfant à travers le renforcement de capacité, l'accès à des procédures de protection et de solutions adaptées aux enfants ;
- De promouvoir une approche communautaire de protection de l'enfant afin d'atténuer l'exposition de ceux-ci aux risques et de renforcer leur résilience.

SITUATION D'URGENCE AU TCHAD
Mise à jour des arrivées du Soudan

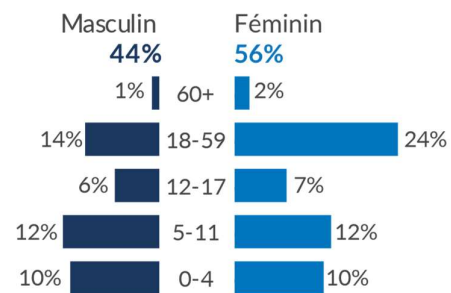
au 22 Septembre 2023



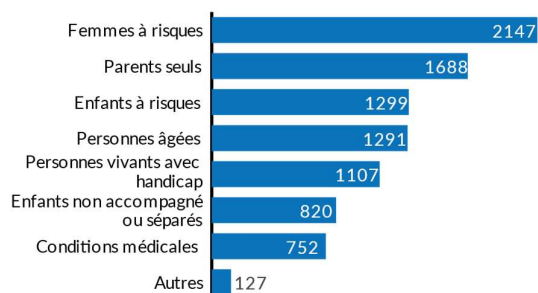
Enregistrement biométrique individuel
 (camps de Gaga, Farchana, Abéché, Oure Cassoni, Iridimi, Ourang, Adré et Kounougou)



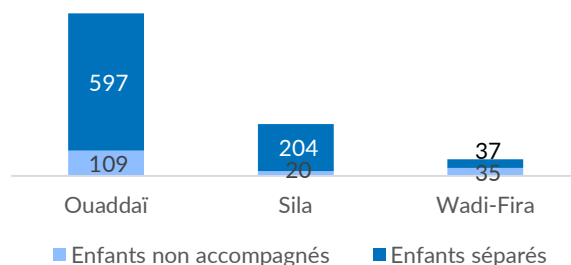
Désagrégation par tranche d'âge et sexe des personnes en enregistrées



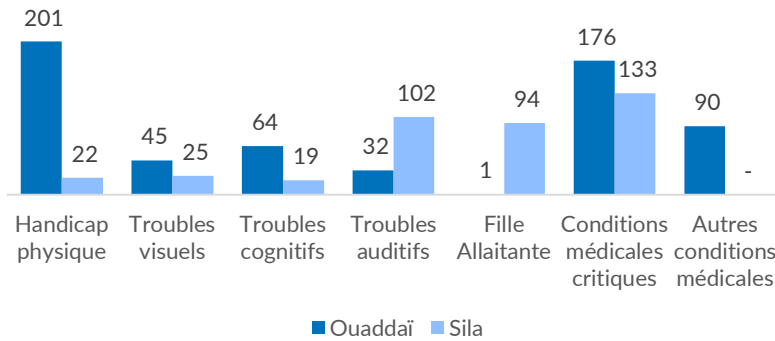
Personnes en enregistrées à besoins spécifiques



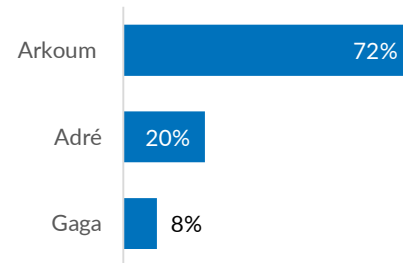
Enfant non accompagnés ou séparés par région



Cas de protection par région



385 nouveaux nés ont reçu des actes de naissance



I. Contexte et risques de protection de l'enfant

Les réfugiés dont **85% de femmes et d'enfants** en déplacement forcé se sont installés dans des sites spontanés exprimant des besoins humanitaires importants.

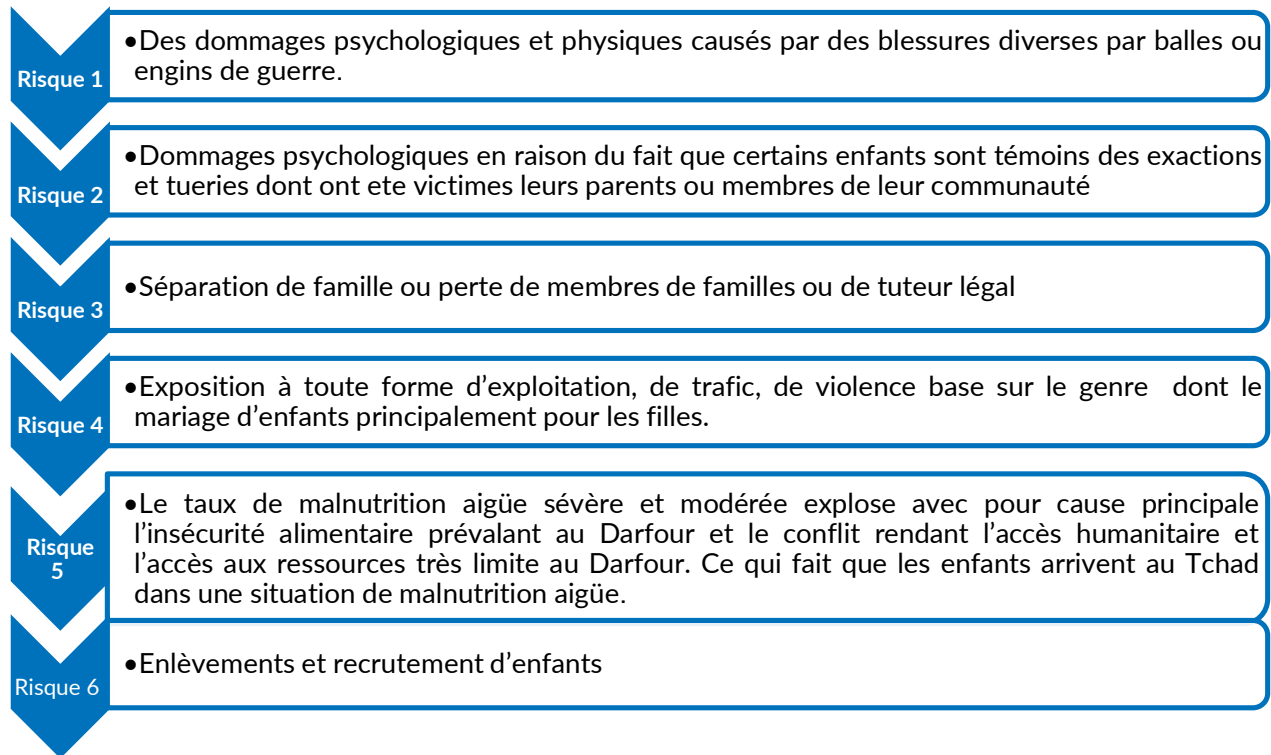
La stratégie de Protection et de solutions relative à cette urgence se décline autour de trois phases principales pendant lesquelles le HCR et les partenaires garantiront la transversalité et la prise en compte des aspects de protection à tous les stades de la réponse d'urgence. Ainsi la réponse de protection est articulée en trois phases :

Première phase : fixing & pré-enregistrement ; fourniture d'une assistance d'urgence, sur les sites spontanés

Deuxième phase : augmentation de la capacité des camps et la mise en œuvre de la relocalisation des réfugiés respectueuse des principes de protection ;

Troisième phase : stabilisation de la situation et mise en place ou renforcement des services de protection accessibles dans les camps

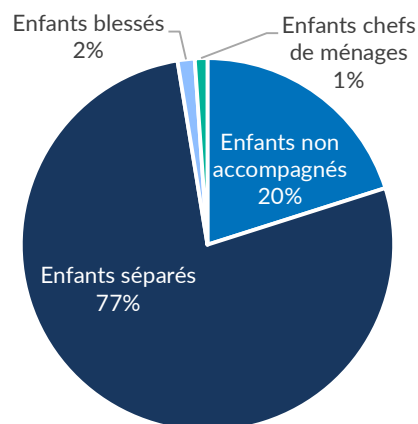
La protection de l'enfant reste centrale à la réponse d'urgence au vu des multiples risques auxquels sont confrontés les enfants :



Pour répondre à ces risques, les mitiger et les prévenir, le HCR et les partenaires des Nations Unies dont l'UNICEF et le FNUA Les ONGs nationales et internationales mettent en œuvre un paquet d'activités.

II. La réponse aux risques de protection de l'enfant :

Au 14 septembre, **1 808** enfants à risques dont **164** enfants non accompagnés (ENA) et **631** enfants séparés, **12** enfants blessés par balles ou des éclats d'abus pendant la fuite et **9** enfants chefs de ménages, ont été identifiés et inclus dans le processus de gestion de cas individuel et de suivi : L'enregistrement des enfants à risque dans les situations d'urgence est une étape fondamentale dans le processus de prise en charge et de documentation des cas des enfants à risque. Il permet de mieux connaître la situation de chaque enfant afin de lui proposer une solution adéquate. Cette activité se réalise dans les différents sites/ camps dans les provinces du Ouaddai, Wadi-Fira et Sila ainsi que dans les camps de relocalisation. Il s'agit majoritairement des cas des enfants séparés, non accompagnés, chef de ménages



III. Mise en place d'un centre d'accueil transitoire

Pour la prise en charge conjointe par les partenaires de l'UNICEF et du HCR de plus d'une cinquantaine d'enfants dont **21** filles depuis la mi-juin. **50** de ces enfants ont été réunifiés et quatre (4) ENA sont placés en familles d'accueil où ils continuent d'y être pris en charge.

IV. Collaboration pour l'appui au rétablissement de liens familiaux

Dans le cadre du partenariat HCR-CICR, une liste nominative de 647 enfants séparés et non accompagnés et autres enfants à risques a été partagée avec le CICR. Le CICR facilite les contacts familiaux à travers cinq antennes installées dans divers sites dont Djabal, Goz-Amir, Gaga, Farchana et Adre.

- **109 familles d'accueil** ont été identifiées. Leur évaluation et leur formation conformément aux standards de protection de l'enfant sont en cours dans les Provinces du Ouaddai, du Wadi Fira et du SILA.
- **Une réponse multisectorielle et conjointe apportée aux cas des enfants à risques identifiés.**
Près de **200** enfants à risque ont été référés dans les différents sites du Ouaddai et Sila, aux partenaires médicaux, de nutrition, de santé mentale, de rétablissement de liens familiaux, des suivis divers et pour des appuis psychosociaux.
- **Appui psychosocial à travers des activités récréatives et sportives en faveur de 42 789 enfants dont 20704 filles** dans 20 espaces amis d'enfants dont 5 espaces amis d'enfants mobiles. Cela avec pour objectif de développer également leur résilience. **604 volontaires et animateurs**

communautaires identifiés et formés dans la communauté des réfugiés appuient les activités diverses dans ces espaces.

- **Assistance diverse comprenant :**
La distribution de **1000** kits bébé aux enfants de zéro a trois mois et **100** kits en cours pour le SILA, ainsi que la distribution de vêtements et autres NFI à près de 488 enfants dont **274** filles.
- **Renforcement de capacités**
Trois sessions de formation sur la protection de l'enfant et les procédures de l'intérêt supérieur de l'enfant ont été organisées en faveur de près de 66 travailleurs sociaux et superviseurs a Farchana et Goz-Beida pour une réponse qualitative.

V. Coordination avec les partenaires

La coordination avec les partenaires demeure une priorité avec pour objectif une harmonisation des outils, la prévention des duplications et la mise en place de mécanisme de réponse multisectorielle intégrant la protection. Pour ce faire :

- Des **réunions de coordination hebdomadaire** se tiennent dans les provinces du Ouaddai et du SILA selon le modèle de coordination des réfugiés, en plus des réunions ad hoc relatives à la gestion de cas ou toute autre thématique.
- Une **analyse et présentation des gaps** est effective pour faciliter le positionnement des partenaires de protection de l'enfant.
- Une **répartition de la couverture géographique** des interventions de protection de l'enfant a été effective après

plusieurs rencontres avec l'UNICEF et les partenaires.

- Le circuit de référencement et la cartographie de services sont finalisés avec des mises à jour régulières.

VI. Collaboration avec les autres secteurs

- Des **points focaux protection de l'enfant** participent dans les opérations de relocalisation pour la prise en compte des aspects liés à la protection de l'enfant.
- Des efforts pour faciliter l'intégration de la protection de l'enfant dans les **autres secteurs ont abouti à la rédaction de quatre Tip Sheets relatifs** à la protection de l'enfant et la nutrition, la santé, la sécurité alimentaire ainsi que l'identification des signes d'abus. Ces documents ont été soumis aux secteurs concernés pour révisions/ et adoptés le 15 août par les acteurs de santé, Nutrition et protection de l'enfant. La diffusion se poursuit.
- Le 24 juillet à Farchana, 29 acteurs de protection de l'enfant, VBG et nutrition dont 7 femmes ont été formés avec l'appui du PAM pour faciliter l'identification, le référencement et contre référencement et la prévention de certains risques pour les enfants en matière de nutrition.

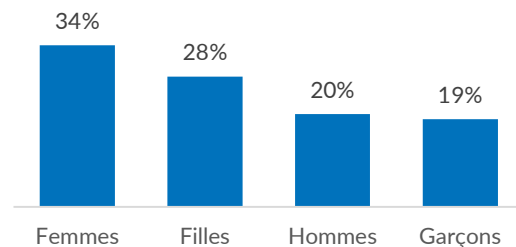
VII. Protection communautaire des enfants

- Participation de **604 volontaires communautaires** aux activités de protection de l'enfant.
- **Evaluation participative au camp de Gaga et trois camps dans le sila dont Djabal et Zabout.**

Dans le SILA, l'exercice a été conduit du 26 au 28 juillet avec **27** focus groupes de **540** individus composés majoritairement d'enfants en vue de recueillir des informations sur les risques de protection de l'enfant et les avis des concernés sur les services disponibles ainsi que des recommandations.

VIII. Prévention

- Les activités ont essentiellement consisté en des **sessions de sensibilisation de masse** sur diverses thématiques pour assurer la prévention des risques liés à la protection de l'enfant dans les sites/ camps **ont ciblé 65 166 individus** dont **11 017** filles, **7 419** garçons, **7 853** hommes et **13 676** femmes dans le Ouaddai, le Sila et le Wadi-Fira.



IX. Défis : les défis majeurs demeurent

- **L'insuffisance des ressources humaines spécialisées** en protection de l'enfant et de financement, exemple : moins de **10%** du budget protection de l'enfant contenu dans le RRP est financé ;
- **Le déploiement de ressources humaines** des anciens camps vers les nouveaux sites de l'urgence créant un gap quant à la mise en œuvre des activités de protection de l'enfant de manière globale
- **L'absence d'infrastructures** pour mener les activités de protection de l'enfant dans les sites et les nouveaux camps.

X. Perspectives et besoins

- La réhabilitation/ construction des EAES dans les camps de Arkoum, Gaga, Zabout, Adre, Ourang.
- L'éducation sur les dangers liés aux mines et les restes explosifs de guerre sur les nouveaux sites.
- Le renforcement de la collaboration avec l'ANATS, pour booster l'enregistrement des naissances à travers le système TAsDJIL (effort conjoint de l'UNICEF, du HCR, et l'ANATS) à travers la vulgarisation de l'information dans les communautés et les référencements des familles concernées.
- La finalisation de la base de données intérimaire de protection de l'enfant pour la gestion des cas.
- La rédaction et signature d'un « *Protocole de partage des données et d'échanges d'informations* ».

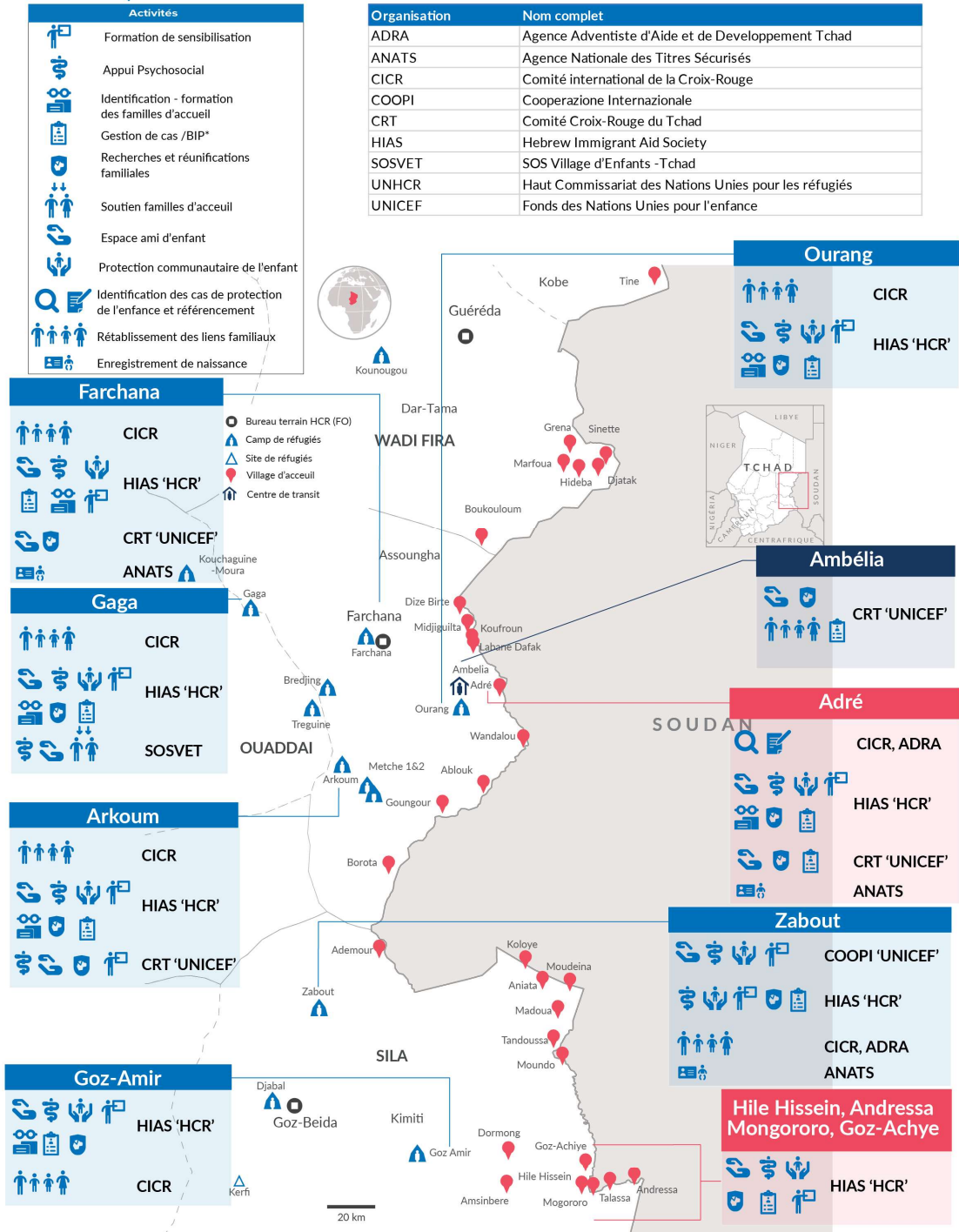
Partenaires :



ANNEXE I : Présence des partenaires par camps, sites et activités



TCHAD - AFFLUX DE RÉFUGIÉS SOUDANAIS
 Carte opérationnelle - Qui fait Quoi Où (3W) Protection de l'enfance
 septembre 2023



Les frontières et les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par les Nations Unies.

ANNEXE II : Exemple de Tip Sheet (Nutrition)

Tip Sheet pour les Acteurs de Nutrition pour l'identification des risques de protection de l'enfant

1. A FAIRE

- ➔ Traiter tous les enfants avec dignité et respect. Accueillez-les de manière traditionnelle - en leur donnant le sentiment d'être respecté.
- ➔ Avoir des gestes, une posture, un contact visuel adaptés aux enfants
- ➔ Permettre à l'enfant de parler- Suivre son rythme
- ➔ Respecter son opinion, ses croyances et ses pensées
- ➔ Utiliser un langage et un ton adaptés aux enfants
- ➔ Utiliser des messages adaptés aux enfants (dessins/photos)
- ➔ Signaler toute question de protection préoccupante au point focal protection de l'enfant.
- ➔ Assurez-vous d'avoir les contacts des points focaux protection de l'enfant et de connaître le circuit de référencement
- ➔ Prêter attention aux nourrissons, aux jeunes enfants et parents particulièrement les plus vulnérables et signalez les cas aux points focaux protection de l'enfant :
 - Les nourrissons de faible poids à la naissance
 - Les nourrissons et les enfants de mères dépressives
 - Les nourrissons et enfants ne vivant pas avec leurs parents biologiques (Enfant non accompagnés/Enfant Séparé)
 - Les enfants de moins de deux ans qui ne sont pas allaités
 - Les mineures portant des grossesses ou allaitant des enfants
- ➔ Impliquer tous les sous-groupes de la population touchée dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des interventions en matière de nutrition, en particulier dans le domaine de l'alimentation, la mise en œuvre et le suivi des interventions nutritionnelles, en particulier celles destinées aux enfants et aux personnes s'occupant d'eux qui ont besoin d'un soutien supplémentaire.
- ➔ Fournir des cartes de bénéficiaire aux enfants chefs de famille, enfants non accompagnés ou séparés afin qu'ils puissent accéder à l'aide en leur nom propre.
- ➔ Travailler avec les acteurs de la protection de l'enfant pour (a) décourager les familles de se séparer intentionnellement des enfants pour avoir accès à des prestations supplémentaires et (b) éviter de faire des enfants des cibles de vol ou d'exploitation.
- ➔ Surveiller sur les enfants à risque (enfants non accompagnés et séparés, les enfants victimes des pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé de l'enfant (ablation de la lchette, scarification du ventre, privation de certains aliments nutritifs) qui sont admis dans les centres d'accueil et qui sont admis dans les programmes de nutrition.
- ➔ Évaluer et traiter toute incidence éventuelle des programmes et activités associées sur les pratiques de garde d'enfants.

➔ Documenter et traiter toute conséquence négative involontaire lorsque les problèmes de protection de l'enfant améliorent ou aggravent la situation nutritionnelle des enfants.

➔ Veiller à ce que l'établissement soit propre et bien rangé.

2. A NE PAS FAIRE

➔ Ne prenez pas de photos inappropriées des enfants. Veillez à demander le consentement des parents et même en cas de consentement, veiller à préserver la dignité et la vie privée de l'enfant en évitant qu'il soit clairement identifié

➔ Ne faites pas pression sur un enfant pour qu'il parle ou l'obliger à relater son histoire s'il n'est pas prêt à le faire.

➔ Ne criez pas et n'élevez pas la voix contre un enfant.

➔ Il est normal d'avoir des émotions. Par conséquent, lorsqu'un enfant exprime ses émotions (pleurs, colère), ne l'empêchez pas de le faire

➔ Ne pas blâmer/critiquer un enfant de manière grossière et inutile, car cela le traumatise et le stigmatise.

➔ Ne traitez pas les enfants de manière discriminatoire se basant sur leur religion, culture, race...

➔ Ne pas favoriser la séparation des familles pendant les interventions.

Ne faites pas attendre inutilement les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux dans les établissements.

PROTECTION DE L'ENFANT TCHAD



UNHCR

Laura Lo Castro, lcastro@unhcr.org

Dossou Patrice Ahouansou, ahouanso@unhcr.org

Celestine Ahou Assuie, assuie@unhcr.org

Quartier Moursal 2060 Avenue Mobutu, 5001, Porte 22, PO Box : 5601, N'Djamena – Chad

www.unhcr.org